

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 3 FEVRIER 2016 N° 63

C'est le dimanche 17 janvier, par une belle journée enneigée que nos aînés se sont retrouvés à la salle des fêtes, pour le traditionnel repas de début d'année.

Le Maire Jean-François BOTTINELLI a souhaité la bonne année aux 60 participants et à tous ceux qui leurs étaient chers. Il a remercié le curé Albert KETTERER et les adjoints de leur présence.



Après une pensée pour toutes celles et tous ceux qui sont décédés en 2015, toutes celles et tous ceux qui n'ont pu être présents parce que souffrants ou hospitalisés, il a partagé son rêve d'une année sans haine ou tous pourraient se réconcilier, il a rêvé d'un monde meilleur tout simplement.

Il a formulé le souhait que ce début d'année permette à chacune et chacun, de trouver toute l'énergie nécessaire pour ne pas se laisser gagner par la morosité. Il a rappelé l'importance de se retrouver dans ces moments de convivialité, ces moments de détente et de plaisir, qui d'une certaine manière sont un moyen de lutter contre la solitude et le repli sur soi.

Tous les convives, dans le plaisir des retrouvailles ont ensuite pu déguster le repas préparé et servi par un restaurateur du village.



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 15 JANVIER 2016**

CREDITS BUDGETAIRES - Ajustements au budget général (DM 9-2015) et au budget « eau-assainissement » (DM 3-2015)

- a) Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune reçoit, chaque mois, des avances de fiscalité sur les taxes « ménagères » (Taxes Habitations, Taxes Foncières, Cotisations Foncières des Entreprises).
Ainsi, la commune prévoit la recette totale des taxes « ménagères », mais doit prévoir également, en dépense, le montant prélevé sur ces taxes ; il s'agit d'atténuation de produits au chapitre 014.
Ainsi, il y a lieu de voter des crédits supplémentaires.
- b) Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un titre de recette a été établi deux fois pour une vente de bois, en 2014 ; ainsi, il faut l'annuler et voter des crédits.
- c) Pour clore le compte administratif eau / assainissement de 2015, une subvention doit être versée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

La communauté de communes de la vallée de Kaysersberg doit répondre à l'appel à projets de l'ADEME pour l'installation de 3 stations de recharge pour des véhicules électriques dans la vallée.

Afin de pouvoir réaliser le projet, le conseil communautaire a décidé, par délibération n°111/2015-AG du 3 décembre 2015, d'étendre les compétences de la CCVK avec la prise de compétence en matière de « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

L'article L.2224-37 du CGCT permet aux communes de transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le conseil municipal décide de transférer la compétence « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

CONTRAT DE NETTOYAGE ET DESINFECTION DES RESERVOIRS D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE AVEC LA SOCIETE AQUAMAINTEANCE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune fait appel à la société Aqua Maintenance, chaque année, pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable de la commune. Cela fait une dizaine d'années. Le service a été irréprochable.

Monsieur Gast dirigeant de la société est passé en mairie pour proposer une convention de trois années.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte la convention proposée.

SUBVENTION - demande pour les deux épreuves du championnat de France Dame de ski alpin à la station du Lac Blanc les 25 et 26 février 2016

Le ski-club bonhomme des amis de la nature et des skieurs du Tanet nous informe de l'organisation de la manifestation intitulée deux épreuves du championnat de France Dame de ski alpin à la station du Lac Blanc les 25 et 26 février 2016.

Cet évènement se disputera sous forme :

- ➔ le 25 février 2016 : slalom géant
- ➔ le 26 février 2016 : slalom

Cette épreuve mobilisera des moyens humains et techniques importants, et comme pour les éditions précédentes de grands prix internationaux, elle bénéficiera d'une large couverture médiatique.

Le conseil municipal décide de prendre en charge l'apéritif, à savoir : vin blanc, jus de pomme, eaux, et Kougelhopfs et décide de mettre gracieusement à disposition la salle des fêtes du Bonhomme les mercredi 24 et jeudi 25 février 2016.

Des coupes seront offertes et une subvention de cinq cent euros (500 €) sera versée.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : projet d'arrêté préfectoral portant création de la zone de protection de biotope du Louschbach

Un projet d'arrêté préfectoral a été élaboré concernant la création d'une zone de protection de biotope dénommée « Zone de protection de biotope du Louschbach » et ce, afin de préserver un biotope favorable au Grand Tétras et à la Gélinotte des bois.

L'avis du conseil municipal est requis.

Les conseillers s'étonnent cependant du fait que le projet d'arrêté soit principalement fondé sur la nécessité de la préservation du Grand Tétras et force est de constater que ses dispositions ne semblent pas adaptées aux caractéristiques environnementales du territoire de la commune : il interdit en effet de manière générale plusieurs activités dans le périmètre de la zone concernée par ce projet.

Ces interdictions générales portent atteinte au maintien et au développement des activités économiques de la commune.

L'attention des services de la DDT du Haut-Rhin est attirée sur les trois points suivants :

- Le caractère disproportionné des mesures prévues dans le projet d'arrêté qui empêchent la poursuite des activités économiques de la commune, principalement forestières et cynégétiques ;
- Les interdictions générales prévues dans le projet d'arrêté qui empêcheraient l'implantation et l'exploitation du projet éolien du Col du Bonhomme ;
- La reconnaissance de la nécessité d'une protection du biotope, par des mesures appropriées et permettant la conduite des activités économiques de la commune, qui lui sont fondamentales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, donne un avis défavorable sur le projet d'arrêté préfectoral portant création de la zone de protection de biotope du Louschbach, tel qu'actuellement rédigé au motif que les mesures d'interdictions générales qu'il formule sont de nature à mettre en péril son développement économique et à empêcher la réalisation de projets d'énergies renouvelables.

COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS (dont DIA)

a*) DIA (une)

Les conseillers sont informés que Monsieur le Maire a signé une déclaration d'intention d'aliéner pour le compte de la commune ; l'immeuble, en cours de transaction, ne sera pas préempté.

b) Divers

- Une réflexion sera menée pour ce qui concerne, notamment, le devenir de l'ancien bâtiment de la poste et de l'ancien garage automobile.
- Une réunion de tous les conseillers municipaux aura lieu dans la salle de l'hôtel de ville pour discuter sur le point de la « commune nouvelle ».

c) La prochaine réunion du conseil municipal est fixée : Vendredi 26 février 2016 à 20 h 00

La séance se termine à 22 heures 30 mn.

INFORMATIONS COMMUNALES

VOEUX DU MAIRE

Vendredi 09 janvier, le Maire, a présenté ses vœux à la salle des fêtes du village.



Jean-François BOTTINELLI, maire, a commencé par évoquer les attentats du 07 janvier et du 13 novembre, ces attentats contre la France, qui ont tué sans discernement des gens libres et heureux de vivre, qui se sont retrouvés au mauvais endroit au mauvais moment dans un pays où nous avons la chance d'avoir une démocratie et où la liberté est sacré.

Il a ensuite remercié ses adjoints et l'ensemble du conseil municipal pour le travail qu'ils font tout au long de l'année, le personnel municipal, le corps enseignant, toutes les associations qui animent notre vie locale, le corps des sapeurs pompiers pour leur mobilisation au service de la population, la gendarmerie avec la présence du lieutenant Dominique CHARROY et de Christian SIMON, l'ONF et M. COINTET qui gère au mieux notre forêt, les brigades vertes et toutes les personnes présentes. Après une rétrospective et un bilan des travaux réalisés en 2015, avec en particulier la rénovation de la grotte de Lourdes, la rue des Pierres Blanches, le chemin de la Verse, le gravillonnage des voies et divers travaux dont ceux imprévus dus aux dégâts d'orage du mois de juin, il a ensuite présenté les projets pour 2016, avec la rénovation intérieure de la salle des fêtes, seul projet subventionnable, en raison des restrictions budgétaires. D'autres travaux pourront être programmés selon les disponibilités financières comme la mise en place d'un abribus près des ateliers municipaux, le remplacement ou la réhabilitation des autres, quelques travaux de mise en conformité pour l'accessibilité, le gravillonnage des voies selon nécessité et peut-être la réfection d'un chemin. Une étude est en cours sur l'aménagement de la place des fêtes et d'un terrain multi-activités et une réflexion se fait sur le devenir du bâtiment de l'ancienne Poste ainsi que du garage près des ateliers.

Le PLU intercommunal (plan local d'urbanisme) et la révision du SCOT (schéma de cohérence territoriale) sont en cours et nécessiteront encore beaucoup de réunions.

Le Maire est aussi revenu sur la baisse du prix du péage du tunnel de Sainte Marie aux Mines, prévu en 2016 et il précise notamment auprès de la gendarmerie qu'il faudra rester vigilant quant au flux des camions, camions qui se sont habitués aujourd'hui à passer par notre vallée.

Concernant l'avenir de la commune, une réflexion est en cours avec les communes de LAPOUTROIE et FRELAND, pour la création d'une éventuelle commune nouvelle, fusion et avenir à trois qui dépendra de la volonté des élus de développer et de renforcer les capacités d'action quand on sait que les baisses de dotations d'état seront encore plus importantes dans les années à venir.

Pour conclure, le Maire présenta ses meilleurs vœux à toutes et à tous et les invita à poursuivre les débats autour du verre de l'amitié.

PERMANENCE MAIRIE

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 27 février 2016 de 10H à 11H30**. (Corinne, Béatrice, Marcelle et Florent vous accueilleront).

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

GALETTE DES ROIS

Les Joyeux Montagnards ont fêté les rois le lundi après - midi 11 janvier à la salle des fêtes Marcel Mathis, autour d'excellentes galettes confectionnées par Gérard Simon, notre boulanger, galettes accompagnées de vin chaud.

L'après-midi a été occupée par les traditionnelles parties de belotte, de scrabble, le triomino et la causette toujours dans la bonne humeur.

Les personnes intéressées par le club et leurs activités sont les bienvenues.



LES TABLES DE PATOIS

SAISON 2016

Samedi 14 h 00	Thème	Lieu
30 janvier	Pauvres enfants ! P <u>or</u> èfang !	Hôtel-restaurant du Faudé Lapoutroie
27 février	Petits noms et surnoms Pti na èko surna	Hôtel-Restaurant du Tilleul Labaroche
2 avril	Poisson d'avril ! Lo pocho d'èvri	Restaurant Kebespré Lapoutroie
Collation :	Assiette garnie et une boisson	6 Euros

INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

GITES : ORDURES MENAGERES

Il est rappelé que les propriétaires des gites doivent mettre à disposition des vacanciers, des sacs d'ordures ménagers rouges afin que ceux-ci puissent les jeter dans les conteneurs appropriés.

DOCUMENT D'URBANISME

Nous vous informons que la CCVK a publié sur son site internet à la page <http://www.cc-kaysersberg.fr/habitat/documents-d-urbanisme.htm>, pour chaque commune, l'ensemble des pièces constituant le document d'urbanisme de votre commune actuellement en vigueur : délibérations, rapports de présentation, règlement, plans de zonage, différentes prescriptions et annexes, etc.

Ceux-ci sont désormais consultables en ligne par le grand public à titre informatif. Néanmoins, seuls les documents papier dûment authentifiés ont une valeur juridique.

En effet, suite à une directive européenne, l'Etat a engagé un processus de dématérialisation des documents d'urbanisme. L'ordonnance du 19 décembre 2013 fixe les différentes échéances et obligations des collectivités (en l'occurrence la CCVK).

Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, les collectivités devaient rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne. Au 1^{er} janvier 2020, les POS / PLU devront être publiés sur le Géoportail national pour être exécutoires.

La mise en ligne du POS / PLU de la commune a été réalisée par l'ADAUHR et le Département via le site Infogeo68 vers lequel le site de la CCVK renvoie.

Nous vous rappelons que vous avez également accès à tous ces documents + les autres pièces nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme via le portail d'instruction des ADS de Colmar Agglo.

INFORMATIONS DIVERSES

ASSURANCE MALADIE : SOPHIA



Connaissez-vous sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour mieux vivre avec une maladie chronique ?

Le service sophia aide les personnes diabétiques à limiter les conséquences de la maladie sur leur quotidien.

Un accompagnement personnalisé
Des informations régulières, des conseils pratiques, des témoignages de patients... et un soutien au téléphone par des infirmiers-conseillers en santé.

Un service gratuit et sans engagement
Si vous êtes concerné(e) par l'accompagnement proposé par le service sophia, connectez-vous sur votre compte ameli sur ameli.fr pour vous inscrire.

> En savoir plus : ameli-sophia.fr.

sophia
Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique
Pour en savoir plus
0811 709 709
ameli-sophia.fr

GARAGE A LOUER

Un garage est à louer à partir du 1er février 2016 au 60 rue du 3^{ème} Spahis Algériens au prix de 63€.

Il s'agit du 1^{er} garage vers la maison en amont.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. Roesslering au 03.89.47.23.19.

DESCRIPTION D'UN HOTEL RESTAURANT « ZU DEN SEEN »



Document en allemand de 1890 concernant le village du Bonhomme : il s'agit de quelques mots sur le village et des nombreuses randonnées au départ du Bonhomme (au vu des temps de marche indiqués, ils avaient alors une sacrée foulée). Le vocabulaire est très enthousiaste devant la beauté des montagnes vosgiennes.

Après consultation des cartes postales de M. Armand Toscani, le restaurant serait l'actuel restaurant « aux chasseurs » chez Masseran.

« In die Vogesen » de Fritz Ehrenberg avec 68 dessins de J.Weber (dessinateur suisse). Publié à ART. Institut Orell Füssli à Zurich.

Préface datée du 26/09/1890 à Strasbourg

Il s'agit d'un guide touristique édité par la « compagnie des hôteliers des Vosges ». Traduit de l'allemand par Martine Loigerot

Dans chaque ville ou village, l'auteur décrit un hôtel, le village et les randonnées possibles à partir de ce lieu.

Extrait de l'ouvrage concernant Le Bonhomme : Diedolshausen

Hôtel restaurant : Zu den Seen (« Hôtel des Lacs » actuellement « Restaurant aux chasseurs » chez Masseran)

Propriétaire : Aloys Petidemange

L'hôtel se trouve au bord de la rivière Béchine à l'altitude de 750m dans une région montagneuse pittoresque, à 5km au nord-ouest du terminus de la station de Lapoutroie de la ligne du train à vapeur Colmar-Lapoutroie, encore appelé « train de la vallée de Kaysersberg ». Cet hôtel de montagne possède 20 lits, éloignés d'une grande salle à manger pour sociétés, d'un café et d'une salle de billard. Un cinquantaine d'hôtes ont déjà été accueillis en même temps. Le prix de pension journalier est de 4 à 4,80 marks ; le vin est bon. De l'hôtel jusqu'à la gare de Lapoutroie, il y a un service d'omnibus, la place est de 80 pfennigs. Le prix des excursions est de 10 marks par jour, ou plus, selon la durée et le nombre de personnes. La poste et le télégraphe se trouvent en face de l'hôtel. On peut faire des cures de lait et de petit lait dans l'établissement : l'hôtel possède également des équipements pour les bains et les douches. La chasse au sanglier et au gros gibier est très présente ; le patron de l'hôtel propose à ses hôtes la possibilité de pêcher, autant qu'ils le veulent. L'hôtel possède un beau jardin d'agrément ombragé, traversé par un sentier qui conduit aux lacs.

Le Bonhomme est un petit village de 1200 habitants situé à l'intérieur d'un massif montagneux ; à 15 minutes, on trouve les ruines du château Judenburg. Le roi français Charles X a visité ce village alors qu'il se rendait à Strasbourg en 1828 : cet évènement rare fut fêté dans l'allégresse par toute la population.

Depuis l'hôtel, on peut entreprendre d'innombrables randonnées profitables dans les montagnes pittoresques :

Haycot-Brézouard 1h30, Pré de Raves 1h30, Ste Marie aux Mines 2h, Lac Blanc 1h30, Lac Noir 2h, Fraiez 2h, Valtin 2h, Col du Bonhomme 1h, Schlucht 4h, Gérardmer 5h.

Au col du Bonhomme se trouve la frontière française, qui court sur la crête des Vosges ; tout le long de cette ligne culminante, les randonnées sont singulières et délicieuses.

De nombreux lieux de séjour sont recommandés : le Grand Hôtel à Ste Marie aux Mines, l'hôtel Baffrey au Lac Blanc, l'hôtel Cornelius à Orbey, l'hôtel Munster à Munster, les hôtels Bains Carola, l'Agneau et la Ville de Nancy à Ribeauvillé.

On est toujours surpris par la magnificence particulière de ce massif montagneux élevé, qu'on le découvre depuis Ste Marie aux Mines en passant par les 1231m puissants du Brézouard ou par les 1054m du lac d'altitude « lac Blanc » ou son voisin le « lac Noir ». Ces deux plans d'eau mystérieux semblent sortis d'un autre monde et impressionnent le promeneur par leur amas rocheux sauvages. La découverte du lac des Truites plus loin au sud et du lac Vert procure autant de plaisir.

POURQUOI PASSER À LA TNT HD ?

Le passage à la TNT HD aura lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, **du 4 au 5 avril** prochain.

Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

N'attendez pas et vérifiez dès à présent la compatibilité de votre téléviseur ! L'ajout d'un simple adaptateur TNT HD suffit.

Si vous êtes concernés, équipez-vous sans attendre pour bénéficier de l'ensemble des gammes de prix des adaptateurs (à partir de 25 euros) et éviter les ruptures de stock !

Les avantages de cette évolution

- **Une meilleure qualité de son et d'image** : le changement de norme de diffusion va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la Haute Définition (HD).
- **Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite** : dès le 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD (L'équipe 21, Numéro 23, Chérie 25, RMC découverte, 6ter et HD1).
- **De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile (4G)** dans les territoires. L'augmentation considérable du trafic de données mobiles sur Internet dans les années à venir amène l'Etat à anticiper ce besoin en fréquences, en transférant la bande des 700 MHz – où est actuellement diffusée une partie de la TNT - aux services mobiles. Ce redéploiement des fréquences, indispensable au développement de l'économie numérique, s'étalera d'avril 2016 à juin 2019.

Qui est concerné ?



La décision prise par le gouvernement concerne les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau. Si vous recevez la télé par l'antenne râteau :

À partir du 29 janvier, toutes les personnes de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 % qui reçoivent la télé par l'antenne râteau peuvent prendre rendez-vous pour qu'un **facteur** les aide dans l'installation de leur équipement TNT HD.

Afin d'assurer la continuité de la réception des chaînes de télévision, la loi a prévu des aides pour accompagner les téléspectateurs. L'ANFR met en place une aide de proximité à destination des personnes âgées ou handicapées. Pour cela, elle a sélectionné **La Poste**, qui assurera cette prestation sur tout le territoire métropolitain.

Au-delà de l'accompagnement technique, c'est une mission d'accompagnement humain, car les personnes âgées seront assistées par un **facteur**, acteur de proximité et de confiance.

En quoi consiste-t-elle ?

Un **facteur** intervient gratuitement, sur rendez-vous, au domicile pour aider ces personnes à installer leur équipement TNT HD dont elles auront fait l'acquisition au préalable. Elles bénéficieront également d'une démonstration de la recherche et mémorisation des chaînes qui sera à réaliser le 5 avril pour retrouver l'ensemble des chaînes nationales gratuites en HD.

Comment en bénéficier ?

Aucun démarchage ne sera réalisé auprès des publics concernés par cette aide. Les téléspectateurs éligibles doivent appeler le **09 70 818 818**

Vous recevez la télévision par le satellite ?

Si vous êtes équipé d'un ou de plusieurs décodeurs TNTSAT, vérifiez qu'il(s) est (sont) bien compatible(s) HD. TNTSAT, opérée techniquement par le groupe CANAL+ depuis 2007 et diffusée sur les satellites ASTRA est aujourd'hui la première offre de TNT gratuite par satellite en France. Avec TNTSAT, vous pouvez profiter dès aujourd'hui de vos chaînes en Haute Définition.

Comment savoir si mon décodeur TNTSAT est compatible ?

Un logo «HD TV» est présent sur la face avant du décodeur. Il existe aussi un test simple pour vérifier la compatibilité. Il suffit de se positionner sur la chaîne TF1 (numéro 1) ou ARTE (numéro 7). Si le logo TF1 HD apparaît en haut à droite de l'écran ou le logo ARTE HD apparaît en haut à gauche, votre décodeur est adapté pour recevoir la nouvelle norme.



Que dois-je faire si mon décodeur n'est pas compatible ?

C'est très simple. Il suffira de remplacer votre décodeur TNTSAT SD par un décodeur TNTSAT HD pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes de l'offre TNTSAT et profiter de la HD dès aujourd'hui. Aucun autre changement ou réorientation de la parabole ne sera nécessaire.

Pourquoi s'équiper dès maintenant ?

Anticiper le passage c'est d'abord profiter tout de suite de vos chaînes en résolution HD. Si vous devez faire évoluer votre matériel TNTSAT SD et/ou renouveler votre carte TNTSAT prochainement, c'est le bon moment pour vous équiper d'un décodeur TNTSAT HD. C'est aussi et avant tout vous garantir une bonne réception de la télé le jour du passage national au MPEG-4.

Vous recevez via un autre satellite ?

Profiter de plus de chaînes en HD dès aujourd'hui et faites le bon choix pour l'avenir. Il vous suffit simplement de réorienter votre parabole sur le satellite ASTRA 19,2°Est et de vous équiper d'un décodeur TNTSAT HD.

Médiathèque Départementale

du Haut-Rhin



Tous les mois, le 3^{ème} lundi au BONHOMME place de la salle des Fêtes de 14h00 à 15h45

18 janvier, 15 février, 21 mars, 18 avril, mai férié, 20 juin, 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre, 19 décembre.

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES : ENTRE (NID), L'ART D'ENTRELACER LES VEGETAUX DU 9 FEVRIER AU 20 AVRIL 2016 - A LA MAISON DU PARC A MUNSTER

L'exposition *entre (nid)* se déroule au fil du temps...

Des tressages, des photographies, des dessins proposés par Florence Cannavacciuolo et Amaury l'Hoste seront modifiés en fonction des éléments retrouvés pendant la durée de l'exposition. Tel un jeu de pistes, l'exposition crée des interactions entre les habitats et les indices des habitants, le naturaliste et la faune, l'entomologiste et les insectes.

Seront également présentées, des lampes issues d'un travail collaboratif entre le designer Ricman et Florence Cannavacciuolo ainsi que des créations réalisées par les étudiants du département d'Architecture de l'INSA de Strasbourg.

Au coeur de l'exposition, une oeuvre en construction évoluera au fil du temps pour s'envoler, migrer vers d'autres horizons...

A noter la création collective d'un grand nid contemplatif qui lancera cette exposition le samedi 6 février à partir de 13h à la maison du Parc.

Les pièces exposées seront vendues au finissage le 20 avril 2016 à 18h.

> Florence CANNAVACCIUOLO et Amaury L'HOSTE, artistes

Florence Cannavacciuolo. Elle partage son temps entre l'ergothérapie, l'enseignement et la création dans l'art d'entrelacer les végétaux et tous matériaux sans limites ni restrictions. Habitante du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, elle cueille, tisse, tresse des oeuvres éphémères, permanentes, mobiles... Ainsi elle donne différent sens à entrelacer. Entrelacer pour structurer, pour réadapter, pour détourner du sens premier. Entrelacer pour créer du lien.

www.florencecannavacciuolo.com

Amaury L'Hoste. Après avoir promené ses couleurs et pellicules un peu partout, Amaury s'est installé

au creux des Vosges, au Valtin, pour créer une boulangerie atypique. « Mon levain ne me laisse pas toujours le temps voulu pour continuer à faire glisser mes crayons sur du papier. Je réduis le temps de boulangage afin de faire cohabiter mes deux activités. Cette exposition avec Florence est une sorte de ping-pong artistique. Nous nous sommes renvoyés la balle, entre ses tressages et mes images en construction, comme en recherche d'indices de présence d'animaux imaginés, ou pas encore découverts. »

> **Animations sur inscription**

Création d'un nid contemplatif et collectif

Le 6 février à partir de 13h

Ateliers de création : « Imaginez votre nid »

21 février et 13 mars pour tous de 14h à 16h

13 avril pour les enfants de 14h à 16h

Finissage avec vente des pièces exposées : le 20 avril à 18h

Réservations, informations, tarifs : adulte 30€ - enfant 20€ - nid : gratuit

06 85 66 89 45 – flobasketmaker@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE / ENTRÉE LIBRE

mardi, mercredi, jeudi, vendredi et **dimanche** de 13h30 à 17h30

(fermeture du 25 au 28 mars)

03 89 77 90 34 - info@parc-ballons-vosges.fr -

www.parc-ballons-vosges.fr

PHOTOGRAPHIES SUR DEMANDE

2 février 2016

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe,
secrétaire Stéphanie pour la mise en forme, impression,

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3^{ème} Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme

Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr